

# Les modalités d'accès aux études de kinésithérapie

## Une licence avec un «accès santé» (LAS)

Comment ça marche?

### Le lycéen choisit la licence

qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose un «accès santé» en kinésithérapie. Il vérifie sur Parcoursup que la LAS qu'il a choisie lui permet de candidater à la filière kinésithérapie.

Au sein de cette licence, il suit aussi des enseignements liés à un «accès santé»



Il poursuit en 2e Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de

année de LAS kinésithérapie

OU

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année

S'il ne valide pas

il ne peut pas candidater

en kinésithérapie

Il peut redoubler

cette 1<sup>re</sup> année

sans « accès

santé »

sa 1<sup>re</sup> année de LAS,

Il peut se

réorienter via

Parcoursup, sauf

en «accès santé» (LAS et PASS)

# Un parcours spécifique «accès santé» avec une option d'une autre discipline (PASS)

Comment ça marche?



#### Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple: option droit, option biologie, option langues...).

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des UFR de santé



il peut candidater en kinésithérapie

OU

Il est admis en 1<sup>re</sup> année d'études de kinésithérapie

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de LAS

Il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année. Il peut se réorienter via Parcoursup, sauf en «accès santé» (LAS et PASS).

X S'il ne valide

de kinésithérapie

pas sa 1<sup>re</sup> année,

il ne peut pas candidater aux études

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

 $\downarrow$ 

S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année

# **Une licence STAPS** ou biologie

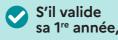
Comment ça marche?



#### Le lycéen choisit sa licence

Il vérifie sur la fiche de présentation de la formation de candidater aux études de kinésithérapie.

est proposée par certaines universités



il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

sur Parcoursup que la licence qu'il a choisie permet Cette voie d'accès aux études de kinésithérapie S'il valide S'il ne valide pas sa sa 1<sup>re</sup> année, 1<sup>re</sup> année de licence, il peut candidater il ne peut pas candidater en kinésithérapie en kinésithérapie Il est admis en 1<sup>re</sup> Il poursuit en 2e Il peut redoubler Il peut se année d'études de année de licence cette 1<sup>re</sup> année réorienter via kinésithérapie Parcoursup Et, s'il le souhaite,